AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 29-6-70 070110

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION "AQUITAINE" (Tél. (56) 92.06.25 et (56) 92.26.94)

GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES ATLANTIQUES

ABONNEMENT ANNUEL

25 F.

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
Chemin d'Artigues, 33 - CENON
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46

Supplément N° 4 au Bulletin Technique N° 117 de Juin 1970 — 1970-19

AVERTISSEMENTS

VIGNE

Mildiou : Malgré les fortes pluies d'orage qui ont délavé les produits et gêné l'application des traitements, les foyers primaires se sont en général peu étendus. On note cependant la présence de quelques foyers plus importants, mais localisés dans le Nord de la Gironde et à Monbazillac. Dans ce dernier vignoble, la maladie s'est en outre portée sur les grappes provoquant l'apparition de Rot gris.

Pour éviter l'extension des foyers au cours de la période orageuse qui se poursuit, prévoir l'application d'un traitement général dès réception de cette note. En outre, dans les vignes atteintes, de Rot gris, il serait prudent d'appliquer un traitement complémentaire soigné sous forme d'un poudrage cuprique.

Black-Rot : De nouvelles taches apparaissent depuis quelques jours dans les parcelles incultes et les vignes voisines. Ces attaques risquent de se poursuivre jusqu'au début de juillet.

Le traitement conseillé ci-dessus contre le Mildiou sera également valable contre cette maladie.

Cicadelle (Empoasca flavescens) : Les pullulations de larves supérieures au seuil de nuisibilité fixé à 100 larves pour 100 feuilles sont observées localement, par foyers. Cependant aucun symptôme important de dessèchement du feuillage n'est encore noté.

Il est donc conseillé d'intervenir avec un insecticide à l'occasion du traitement contre le Mildiou, mais uniquement dans les parcelles généralement attaquées et sur les cépages sensibles (Sémillon en blanc et Cabernet franc - Cabernet Sauvignon en rouge). Afin d'éviter un traitement inutile dont les répercussions peuvent être fâcheuses sur l'équilibre biologique du vignoble, s'assurer par un comptage de 2 ou 300 feuilles prises au hasard que les populations de larves de Cicadelles sont supérieures au seuil de nuisibilité. Dans le cas contraire, s'abstenir de toute application d'insecticide.

.../...

.../...

ARBRES FRUITIERS

Tordeuse orientale du Pêcher (voir Bulletin Technique N° 116)

Le deuxième vol de papillons est en cours et les premières pénétrations larvaires ont été observées ces derniers jours sur Pêches.

En conséquence, pour tenir compte des délais légaux d'utilisation, appliquer dès réception du présent avis :

a) une pulvérisation de Mévinphos sur les variétés mûrissant vers le 10 juillet.

b) une pulvérisation avec l'un des autres insecticides mentionnés dans la liste du Bulletin N° 114 sur les variétés mûrissant entre le 10 juillet et le 10 août.

Sur les variétés plus tardives, il est encore trop tôt pour intervenir.

Bordeaux, le 27 juin 1970

L'Ingénieur en Chef et L'Ingénieur d'Agronomie
chargés des Avertissements Agricoles

C. ROUSSEL et J. TOUZEAU

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
" Aquitaine "
M. LARGE

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant: L. BOUYX